



Panne de véhicule mauvaise réparation

Par **annaanna**, le **21/08/2013** à **13:45**

bonjour , nous sommes partis en Ariège, sur l'autoroute nous tombons en panne. Pas de problème pour la prise en charge par l'assurance. Par contre 4 jours après en récupérant notre voiture et payant une note salée de 980 e nous tombons à nouveau en panne sur l'autoroute à 150 km. IL s' avère que le garage n' a pas effectué la bonne réparation, de nouveau dépannage et réparation mais la bonne. Nous voulons faire un recours au 1 er garage . Celui ci nous a envoyé balader en précisant que le chèque de 980 e a déjà été débité. Nous lui avons fait part de notre intention d'engager un recours, la réponse " faites comme vous voulez" que devons nous faire ? ES ce nécessaire d'engager un recours? cela va t il nous faire des frais en plus ? nous avons des preuves (facture, enregistrement des pannes sur ordinateur du 2 eme garage);rn[fluo]merci[/fluo]

Par **Lag0**, le **21/08/2013** à **14:27**

Bonjour,rnLe garagiste avait une obligation de résultat.rnMais normalement, lorsque vous récupérez votre véhicule après réparation et qu'il présente toujours la même panne, c'est le garagiste qui a réparé qui doit vous reprendre le véhicule gratuitement pour, cette fois-ci, mener à bien la réparation.rnIci, vous avez fait exécuter la réparation chez un autre garagiste. Le recours va être compliqué...